

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER

ATTENTION : Excepté les documents valables plusieurs années et déjà fournis les années précédentes, tous les justificatifs suivants sont OBLIGATOIRES sous peine de rejet de participation.

Selon la catégorie de votre exploitation ou la nature de votre activité, merci de nous fournir **obligatoirement** les documents suivants :

- Chèque correspondant aux mètres linéaires attribués (2,60 € par jour et par exposant) (règlement qui sera encaissé par nos services, à l'ordre du Trésor Public)

- Chèque de caution de 50 euros (rendu le jour de la manifestation)

- Copie de votre affiliation à la Mutualité Sociale Agricole

- Copie de l'attestation d'assurance entreprise spécifiant la garantie pour participer aux foires et aux marchés et la période de validité

- Copie de l'attestation du label « Agriculture Biologique »

- Un D1 (extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers de moins de 1 mois à réclamer auprès de votre Chambre de Métiers)

- Copie du dernier appel cotisation URSSAF ou certificat d'exonération

* Si votre candidature n'est pas retenue, nous vous retournerons le dossier complet.

C.C.A.S.